

Déclaration liminaire CAP du 09 novembre 2016

Listes d'aptitude

Monsieur le Président,

Depuis 2002, année après année, les gouvernements successifs ont tous pris des mesures qui n'ont cessé d'affaiblir la DGFIP.

- Tous ont mis en avant les qualités des agents des Finances Publiques, ont vanté les résultats de la DGFIP, et ont feint d'ignorer une réalité dont ils étaient pourtant parfaitement informés : hausse des charges de travail, complexité croissante du travail, dégradation inquiétante des conditions de vie au travail, baisse de la qualité du service public.

- Tous ont promu le numérique, présenté comme un moyen de dégager des gains de productivité et d'améliorer les missions, alors que cela n'a pas endigué la hausse de la charge de travail, et se retourne contre les usagers sommés de déclarer ou de payer sur internet.

- Tous ont profondément déstructuré notre administration : réformes dans l'ex Direction Générale des Impôts comme dans l'ex-Direction Générale de la Comptabilité Publique, création de la DGFIP en 2008, restructurations des services de la DGFIP, suppressions des trésoreries de proximité, regroupement de services...

- Tous ont réduit les effectifs de la DGFIP : plus de 35 000 emplois ont été supprimés depuis 2002, soit plus d'un quart des effectifs.

- Circonstance aggravante dans les choix budgétaires des gouvernements : la reconnaissance des agents est réduite à la portion congrue. Les promotions internes sont en chute libre et les régimes indemnitaires stagnent. Pour Solidaires Finances Publiques, il y a urgence à agir ! Car la DGFIP est en danger. Les missions et les agents souffrent, les usagers sont victimes de l'affaiblissement et de l'éloignement du service public.

Solidaires Finances Publiques mettra tout en œuvre pour combattre le plan de destruction de la DGFIP, voulu et assumé par le Directeur Général à travers ses lignes directrices. Des actions ont débuté dans de nombreuses directions et elles vont s'amplifier.

Concernant plus précisément cette CAPL de liste d'aptitude :

Solidaires Finances Publiques 25 réaffirme qu'il est indispensable de mettre en œuvre des plans de qualification ambitieux. Ainsi, l'administration démontrera son attachement à reconnaître les mérites collectifs avérés des agents. Elle reconnaîtra aussi l'évolution des technicités des agents C, B et A. Pour nous, les possibilités de promotions via les plans de qualification doivent être pourvues principalement par concours internes et examens professionnels.

Solidaires Finances Publiques 25 dénonce également les disparités existantes en matière de liste d'aptitude. En effet, en fonction des pratiques et conceptions locales, les agents ne sont pas traités avec la même équité sur l'ensemble du territoire. Pire, en fonction des postes occupés, les agents ont plus ou moins de chance de voir leur candidature à la liste d'aptitude retenue. Ceci est par ailleurs renforcé par les injustices et disparités du système de notation. C'est pourquoi, nous dénonçons le poids et le rôle des critères subjectifs dans le processus de liste d'aptitude.

Suite à la diffusion de votre projet, Solidaires Finances Publiques 25 tient à réaffirmer son opposition à toute logique de classement des agents entre eux dès lors qu'ils remplissent les conditions requises. Solidaires Finances Publiques 25 refusera donc toutes discussions sur le positionnement des agents dans le classement au mérite des candidats. En effet, pour nos représentants, le seul critère objectif à retenir est celui de l'ancienneté administrative.

À ce titre, nous souhaitons avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents classés dans les catégories : À revoir, Très bon et Excellent ainsi que sur les techniques et modalités que vous avez utilisées pour classer les agents dans ces différentes catégories et notamment faire émerger du lot les futurs lauréats en les convoquant pour les soumettre à ce que nous appellerons "un examen professionnel oral préalable et illégal".

En effet, nous vous rappelons que les notes de service relatives aux modalités de préparation des listes d'aptitude prévoient certes la possibilité d'entretiens préalables, mais sous forme de réunions collectives, voire individuelles à la demande de l'agent, mais qui ne doivent absolument pas donner lieu à la mise en place d'un jury.

Enfin, en ouverture des travaux, nous souhaitons avoir communication de la volumétrie des possibilités de promotion que vous a transmise la Direction Générale.

En conclusion, nous vous indiquons que les représentants de Solidaires Finances Publiques voteront contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques 25 élus en CAPL n° 1 et 2